

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**Arrêté n° 179****portant permission de voirie et réglementation stationnement circulation*****Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)***

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande en date du 27 septembre 2022 formulée par le groupe LARREN, sis à Decazeville (12), représenté par M. Marin COSTES, souhaitant effectuer un raccordement ENEDIS pour le compte de Mr QUERCY Francis, au 117 rue du Tonnelier ;

Considérant la sécurité des automobilistes et piétons pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 : Du 31 octobre 2022 au 04 novembre 2022 inclus, le groupe LARREN est autorisé à effectuer les travaux sus-nommés. La circulation sera interdite sur la rue du Tonnelier au niveau du chantier.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par le pétitionnaire. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 3 : Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation. Toute modification éventuelle de réseaux, gargouilles, poteaux électriques, bouches d'égout, etc. sont à la charge du permissionnaire. La chaussée sera remise en parfait état.

Article 4 : Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 5 : Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 19 octobre 2022.

Affiché le 19/10/2022

Publication au registre le 19/10/2022

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE.